Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

LA CALI — L'AGGLO RIVE DROITE DE BORDEAUX

5.26 - Zonage

Nérigean

Élaboration du PLUi prescrite par D.C.C. du 23/09/2021
Projet de PLUi arrêté par D.C.C. du 12/02/2025
Dossier soumis à Enquête publique du 29/09/2025 au 07/11/2025
PLUi approuvé par D.C.C. du 26/02/2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 033-200070092-20260226-2026_02_05SQUA-DE

Légende

Zonage du PLUi

- UC
- UD
- UH
- UE
- UIy; UX; UXa; UY; UXc; UXy
- 1AU habitat
- 2AU habitat
- A
- Ap
- N
- Nec; Ngv
- Nj
- Np

Prescriptions

- Sujet identifié en Espace Boisé Classé
- Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Alignement identifié en Espace Boisé Classé
- Espace boisé classé
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Autres

- PPRI - Zone rouge
- PPRI - Zone bleue
- PPRMT

Conception : Metropolis / Ter / Urbania / IDE / ZWA / Choisnot / Rivière-Auscotts-Associés
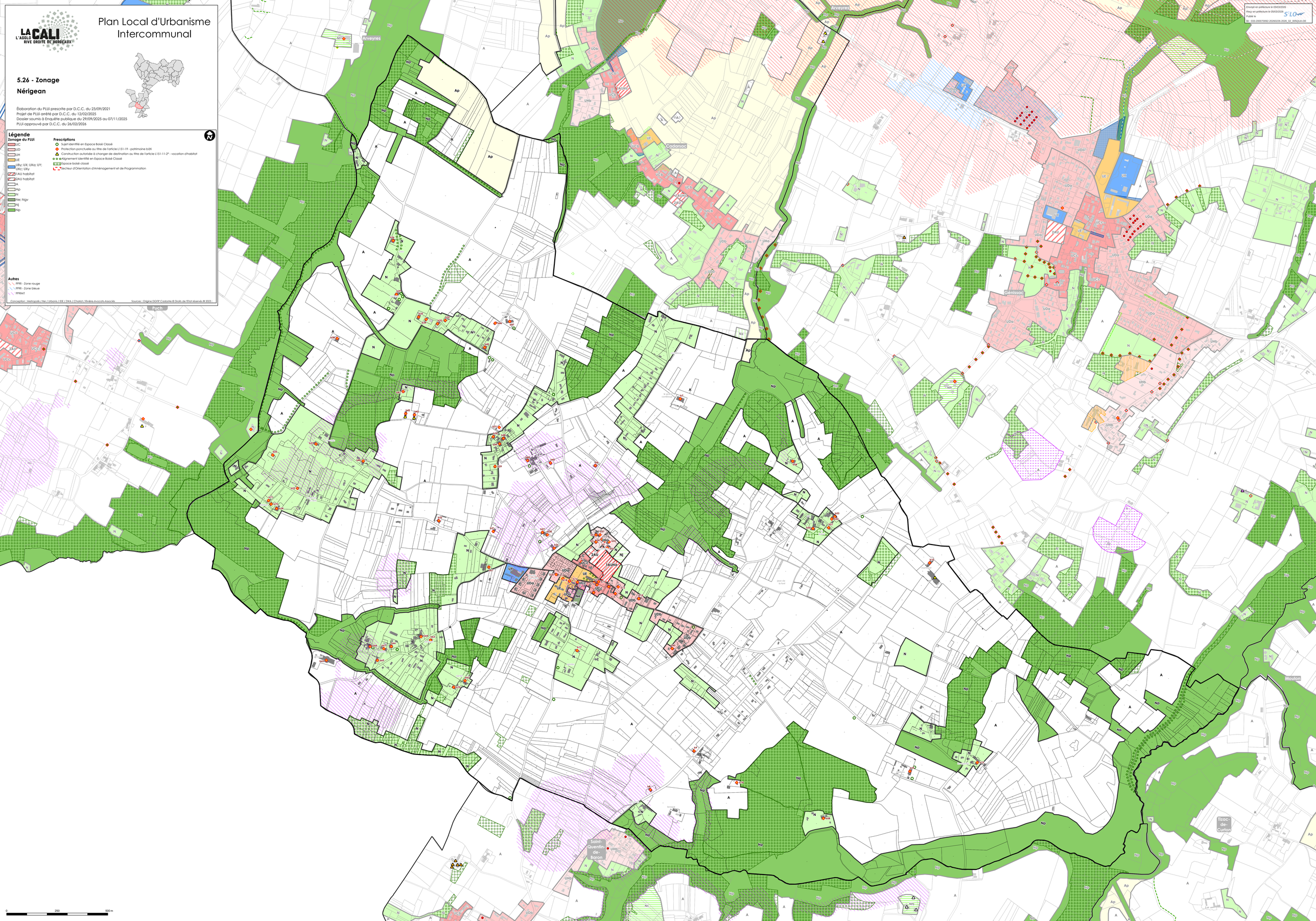
Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023.